



International FICHE DE DONNEES DE SÉCURITÉ

Page 1 of 6

Cimetrol

Révision 3
Date de révision 10-Sep-2008

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Nom du produit Cimetrol
Société PelGar International Ltd
Unit 13
Newman Lane Industrial Estate
Newman Lane Alton
Hampshire GU34 2QR
philip@pelgar.co.uk
www.pelgar.co.uk
Téléphone Tel +44 (0) 1420 80744
Télécopie Fax +44 (0) 1420 80733
Numéro de téléphone en cas d'urgence Tel +44 (0) 1420 80744

Usage prévu Insecticide réservé exclusivement à une utilisation professionnelle.

2 IDENTIFICATION DES DANGERS.

Risques majeurs Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Peut causer le tintement/engourdissement dans des zones exposées (la paresthésie). Nocif en cas d'ingestion. Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3 . COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS.

Composants dangereux

	Conc.	CAS	EINECS	Symboles/Phrase(s) de risque
propane-1,2-diol	1-10%	57-55-6	200-338-0	
Pyriproxyfen	1-10%	95737-68-1	429-800-1	N; R50/53
Solvent Naphtha (petroleum), Heavy aromatic	1-10%	64742-94-5	268-198-5	N;R51/53 Xn;R65 R66 R67
Silicon dioxide	1-10%	7631-86-9	231-545-4	
C9 - C11 alcohol with 8 moles of ethylene oxide	1-10%	68439-45-2		Xn;R22 Xi;R41
Primary alcohol ethoxylate	1-10%	68439-45-2		Xi;R41
a-Cypermethrin	1-10%	67375-30-8	257-842-9	T; R25 Xn; R48/22 Xi; R37 N; R50/53
Tetramethrin New	1-10%	7696-12-0	231-711-6	N; R50/53
1,2-Benzisothiazolin-3-one	0-0.5%	2634-33-5	220-120-9	Xn; R22 Xi; R38-41 R43 N; R50

Cimetrol

Révision 3
Date de révision 10-Sep-2008

4. PREMIERS SECOURS

Contact avec la peau	Peut entraîner une irritation de la peau chez les personnes prédisposées. Retirer les vêtements contaminés. (Se) laver immédiatement abondamment avec de l' eau et du savon. Si l'irritation persiste, consulter un medecin. Nettoyer les vetements contamines et laisser secher avant de les porter a nouveau.
Contact avec les yeux	Peut provoquer une irritation des yeux chez les personnes prédisposées. Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes, en maintenant les paupières ouvertes. Si l'irritation persiste, consulter un medecin.
Inhalation	Déplacer la personne exposée à l' air libre. Consulter immédiatement un médecin.
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion. NE PAS FAIRE VOMIR.
Informations générales	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Contient un pyréthrinolide de synthèse qui peut causer une irritation des yeux et la peau et des paresthésies (fourmillements et un engourdissement dans les zones exposées).

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agent d' extinction	Le produit lui-même ne brûle pas. En cas d' exposition au feu, garder les emballages au frais en les arrosant d' eau. Combattre le feu environnant , produit chimique sec, mousse ou eau pulvérisée.
Risques d' incendie	Ce produit n'est pas inflammable. Toutefois, des fumées toxiques mai être évolué en cas d'incendie.
Matériel de protection	En cas d'incendie. Porter un appareil respiratoire autonome. Une combinaison de protection chimique. Bottes et des gants appropriés.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions personnelles	Porter des vêtements de protection appropriés, des gants et une protection pour les yeux/le visaae. Cf. la section 8.
Précautions environnementales	Éviter de renverser à nouveau le produit si cela ne présente pas de danger. Maîtriser ou absorber toute fuite de liquide avec de la terre ou du sable. Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts. Si la substance est entrée dans un cours d'eau ou un égout ou souillé sol ou végétation, informez l'autorité compétente.
Méthodes de nettoyage	Absorber avec un produit absorbant inerte. Transférer dans un récipient convenablement étiqueté, laver la zone contaminée avec de l'eau ou de détergent et d'eau, en prenant soin d'éviter le nettoyage de surface de l'eau de pénétrer dans les égouts.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation	En cas de risque d' éclaboussures, porter des protections homologuées pour les yeux. En cas de risque de vapeurs de pulvérisation, porter un appareil respiratoire homologué approprié. En cas de risque de contact avec la peau, porter des gants en caoutchouc ainsi que des vêtements de protection imperméables appropriés. Dans la mesure du possible, utiliser dans un endroit parfaitement ventilé. Observer en toutes circonstances de bonnes mesures d' hygiène lors de toute manipulation de produits chimiques. Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones d'utilisation ou de stockage du produit. Se laver les mains, le visage et les zones de peau exposées après toute utilisation, et avant de manger, de boire ou de fumer. Lire l' étiquette avant toute utilisation.
Stockage	Conserver hors de la portée des enfants.
Usage prévu	Insecticide réservé exclusivement à une utilisation professionnelle.

Cimetrol

Révision 3
Date de révision 10-Sep-2008

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection des voies respiratoires	Appareil respiratoire homologué approprié en cas d' exposition aux vapeurs de pulvérisation.
Protection des mains	Des gants en caoutchouc ou en plastique
Protection des yeux	Si les éclaboussures sont susceptibles de se produire, de l'usure: des lunettes de sécurité approuvées.
Matériel de protection	Vêtements imperméables. Bottes.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Description	Liquide.
Couleur	Blanc.
Odeur	Caractéristique.
pH	No Data
Point d' ébullition	No Data°C
Point d' éclair	> 65°C
Explosif	Not applicable
Oxydant	Not applicable
Pression de vapeur	Not available
Densité relative	1.05 - 1.35
Coefficient de partage	No Data
Point de fusion	No Data°C
Température d' auto-ignition	Not applicable

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité	Stable dans des conditions normales.
Conditions à éviter	Chaleur, étincelles et flammes nues.
Produits de décomposition dangereux	Une combustion ou une décomposition thermique produira des vapeurs toxiques et irritantes.

Cimetrol

Révision 3
Date de révision 10-Sep-2008

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations toxicologiques Contient un pyréthrianoïde de synthèse qui peut causer une irritation des yeux et la peau et des paresthésies (fourmillements et un engourdissement dans les zones exposées).

Pyriproxifen	Voie dermique chez le rat DL50 = > 2000 mg/kg Voie orale chez le rat DL50 = > 5 g/kg
a-Cyperméthrin	Voie dermique chez le rat DL50 = > 2000 mg/kg Voie orale chez le rat DL50 = 339.9 mg/kg Voie dermique chez le lapin DL50 = > 2000 mg/kg Par inhalation chez le rat CL50/1 h = 0.421 mg/l
Tetraméthrin New	Voie dermique chez le rat DL50 = > 2000 mg/kg Voie orale chez le rat DL50 = > 5000 mg/kg

Toxicité aiguë > 2000 mg/kg (calculated), > 5000 mg/kg (rat). (calculated).

Corrosivité Aucune irritation escomptée.

Sensibilisation Mai provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles au contact de la peau ou par inhalation de brouillard de pulvérisation.

Exposition répétée ou prolongée Répétée ou prolongée au contact de la peau mai provoquer une irritation cutanée et de sensibilisation chez les personnes sensibles.

Effets mutagènes Non communiqués.

Effets carcinogènes Non communiqués.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écototoxicité Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Pyriproxifen	Daphnies CL50/48h = 0.4 mg/l Truite arc-en-ciel CL50/96h = 0.33 - 0.37 mg/l Algues CI50/72h = 0.064 mg/l
a-Cyperméthrin	Daphnies CE50/48h = 0.0003 mg/l Truite arc-en-ciel CL50/96h = 0.0028
Tetraméthrin New	Daphnies CL50/48h = 0.110 mg/l Crapet arlequin CL50/96h = 0.016 mg/l

Informations supplémentaires Ce produit ne doit en aucun cas s'écouler dans les conduits d'évacuation d'eau.

Contactez l'autorité compétente en cas de déversement important.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Informations générales Éliminer en tant que déchet spécial conformément à aux réglementations locales, régionales et nationales en vigueur.

Élimination du conditionnement Les récipients vides peuvent être envoyés à la décharge après nettoyage, s'ils sont conformes à aux réglementations locales, régionales et nationales en vigueur.

Cimetrol

Révision 3
Date de révision 10-Sep-2008

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID

ONU 3082

Groupe de III

Catégorie 9

conditionnement

N° Id danger: 90

Nom de transport exact MATIÈRE DANGEREUSE DU
POINT DE VUE DE
L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE,
N.S.A, (Contains alpha-
cypermethrin , tetramethrin and
pyriproxyfen) .

IMDG

ONU 3082

Groupe de III

Catégorie 9

conditionnement

Polluant marin YES

Code EmS F-A S-F

IATA

ONU 3082

Groupe de III

Catégorie 9

conditionnement

Risque supplémentaire -

Instructions de 914
conditionnement (Cargo)

Quantité maximale 450 L

Instructions de 914
conditionnement
(Passager)

Quantité maximale 450 L

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Symboles

Xn - Nocif; N - Dangereux pour l'environnement



Phrase(s) de risque

R22 - Nocif en cas d'ingestion.

R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) S

S23 - Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols (terme(s) approprié(s) à indiquer par le fabricant).

S38 - En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S29 - Ne pas jeter les résidus à l'égout.

S37/39 - Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

S60 - Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

S61 - Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Cimetrol

Révision 3
Date de révision 10-Sep-2008

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrases de risques présentées en Section 3.	R22 - Nocif en cas d'ingestion. R25 - Toxique en cas d'ingestion. R37 - Irritant pour les voies respiratoires. R38 - Irritant pour la peau. R41 - Risque de lésions oculaires graves. R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R48/22 - Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion. R50 - Très toxique pour les organismes aquatiques. R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R51/53 - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Usage limité	Insecticide réservé exclusivement à une utilisation professionnelle.
Informations supplémentaires	Revision 2. Changes to section 2, 3, 4, 11, 12, 13 15 and 16.
Sources de données	Directive de la CEE 67/548 comme modifié. Fiches de données de sécurité des fournisseurs de matières premières.